

Master droit et management public des collectivités territoriales

Le titulaire du master peut postuler pour un doctorat dans un domaine de formation compatible. Le titulaire du master obtient à la fois le diplôme et le grade d'un niveau BAC+5 qui lui permet d'accéder directement au marché du travail à des emplois d'encadrement ou de se présenter à des concours de recrutement de la fonction publique territoriale ou d'Etat.

Types d'emplois accessibles

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants:

- Cadres dirigeants de la fonction publique
- Cadre responsable des ressources publiques
- Cadre responsable de la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics
- Concours de la fonction publique territoriale catégorie A : attaché territorial

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le master repose sur une architecture à base large. La première année est très ouverte dans les deux disciplines, elle permet à l'étudiant de préparer ses choix de formation en deuxième année.

La deuxième année a un objectif de double compétence. Parallèlement à l'approfondissement pratique et professionnalisant dans sa discipline d'origine, l'étudiant suit 135 heures dans l'autre discipline pour en connaître les règles essentielles à l'exercice de sa future vie professionnelle dans le milieu des collectivités territoriales.

L'objectif de professionnalisation recherché se traduit par la participation active de praticiens, l'emploi de la méthode des cas dans des directions d'étude, un mémoire centré sur la résolution d'une question le plus souvent en liaison avec le stage, un stage long d'au minimum 60 jours ouverts sanctionné par un compte-rendu ou rapport.

Compétences ou capacités évaluées:

La spécialité « Droit et management des collectivités territoriales » forme les cadres des collectivités territoriales et des institutions de leur environnement par l'acquisition d'une double compétence et des capacités suivantes :

1°) Capacité à établir un lien entre des connaissances théoriques et la réalité d'une fonction en sachant utiliser concrètement les connaissances théoriques acquises jusqu'en seconde année de master au service des collectivités territoriales ou des institutions de leur environnement.

2°) Aptitude à l'analyse d'une question sous ses différents aspects, à synthétiser et à dégager une solution tenant compte de ces différents angles.

3°) Capacité d'adaptation à l'évolution des domaines de compétence des collectivités territoriales.

4°) Compétences fortes dans un domaine, droit ou gestion, avec au moins la compréhension et même une ouverture sur le domaine connexe.

5°) L'ouverture sur une autre discipline facilite l'ouverture d'esprit qui sera nécessaire dans l'action locale en raison de la multiplicité des partenariats des collectivités territoriales.

Les savoirs techniques étant rapidement frappés d'obsolescence (effet de mode, évolutions du droit positif), le but - le pari même- de la spécialité « Droit et management publics des collectivités territoriales » est de renoncer à la spécialisation pratiquée dans les autres mentions, pour développer chez les étudiants intéressés une capacité d'adaptation au monde administratif local durant les dix premières années de leur vie professionnelle. Jusqu'à présent, telle a été l'option à laquelle les promotions successives ont souscrit. Il peut être démontré que la double compétence n'est pas simplement une accumulation de connaissances, elle est une discipline de raisonnement parfaitement adaptable aux transformations à venir des institutions publiques territoriales.